

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION : Le 12 Janvier 2010

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 18
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- **AYANT DONNE POUVOIR** : 0
- **REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT** : 1

Le Lundi 25 Janvier 2010 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villaroger, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (Bourg-Saint-Maurice) Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles) Monsieur Jean-Claude FRAISSARD, Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan) Messieurs Raymond BIMET, Henri ANSELME-MARTIN (Sainte-Foy-Tarentaise) Monsieur Jean-Louis GRAND, Madame Christiane JAYMOND, Monsieur Pierre FAVRE (Sééz) Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger) Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, Boris MOUGEL (Tignes) Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Odile FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20100125-2010-01-DE
Date de signature : -
Date de réception : 01/02/2010

**N° 2010-01 – ECOLE DE MUSIQUE –
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN PROFESSEUR
DE MUSIQUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU CANTON D'AIME**

Rapporteur : Monsieur Daniel PAYOT

Monsieur le Président rappelle que la Maison de l'intercommunalité de Haute Tarentaise dispose d'une école de musique qui compte en son sein 18 professeurs.

Le Directeur qui dirige cette école est également professeur de trombone.

La communauté de communes du Canton d'Aime (C.C.C.A.) nous a sollicités aux fins que ce dernier soit mis à disposition de leur structure, à compter du 1^{er} janvier 2010, à raison d'une heure cinquante par semaine. La C.C.C.A. s'engage à reverser l'intégralité des salaires versés au titre de la mise à disposition et des frais de déplacement occasionnés par son service.

Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques édicté par le Conseil général puisque ce dernier préconise une collaboration entre écoles de musiques afin de faire émerger des pôles d'emplois sur le territoire.

La commission administrative Paritaire a été saisie pour avis.

Il est proposé d'approuver la convention à intervenir avec la CCCA jointe en annexe 1 de la note de synthèse et d'autoriser le Président à la signer.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- ✓ **APPROUVE** la convention pour la mise à disposition d'un professeur de musique à intervenir avec la Communauté de Communes du Canton d'Aime
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce document.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Daniel PAYOT
Président

